

COMPARAISON DES REGIMES DE RETRAITE EXISTANTS EN FRANCE EN 2019

TABLEAU 1	REGIMES SALARIES						FONCTION PUBLIQUE		
	CNAV Régime Général (1) (2) (3)	Mutualité Sociale Agricole pour les salariés du secteur agricole (1)	CAVIMAC Régime de base pour les Ministres des cultes (1)	AGIRC-ARRCO (1)	IRCANTEC Complémentaire des Agents non titulaires de la fonction publique (2)	CRPN Régime complémentaire du personnel navigant Aéronautique civile (3)	CNRACL Agents des collectivités locales (fonction publique territoriale et hospitalière) (4)	Régime de base des agents de l'Etat (civils et militaires) (4)	RAFP Retraite additionnelle de la fonction publique (4)
Age d'ouverture de droit	62	62	62	62	67 62 si taux plein du régime général ou MSA	55	62	62	62
Age pour taux plein si pas le nombre de trimestres requis	67	67	67	67 pour les points de la tranche C même si 172 trimestres acquis)	67		67	67	
Départ anticipé possible (début jeune, travail pénible)	60	55/60	Entre 55 et 60 suivant les situations	57	57 avec minoration si pas les trimestres requis	Entre 50 et 55 suivant les situations	Entre 55 et 60 suivant les situations	Entre 55 et 60 suivant les situations	Non
Nombre de trimestres requis pour un taux plein	172 trimestres	172 trimestres	166 trimestres	Départ anticipé possible à 57 ans	172 trimestres	120 trimestres	172 trimestres	172 trimestres	172 trimestres
Taux de remplacement	50%	50%	50%	Variable suivant les points acquis	Variable suivant les points acquis	Variable suivant le nombre d'annuités	75% du dernier traitement brut indiciaire perçu	75% du dernier traitement brut indiciaire perçu	Variable suivant les points acquis
Méthode de calcul	Sur les 25 meilleures années	Sur les 25 meilleures années	Sur les 25 meilleures années	Nbre points X Valeur du point	Nbre points X Valeur du point	Moyenne salaire des 25 meilleures années X Nbre annuités X 1,85% jusqu'à 4 fois le PASS et 1,4% au-delà	Sur les 6 derniers mois	Sur les 6 derniers mois	Nbre points X Valeur du point
Majorations possibles (début jeune, enfants, départ après l'âge possible,...)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui + Taux à 80% au lieu de 75% pour certaines bonifications	Oui + Taux à 80% au lieu de 75% pour certaines bonifications	Non
Décôte particulière				-10% pendant 3 ans pour retraite prise avant 67 ans					

(1) Retraite complémentaire AGIRC/ARRCO en sus du régime général/MSA/Ministres des cultes/Agents non titulaires de la fonction publique

(2) Retraite complémentaire IRCANTEC en sus du régime général pour les Agents non titulaires de la fonction publique

(3) Retraite complémentaire CRPN en sus du régime général pour le personnel navigant de l'aéronautique civile

(4) Retraite complémentaire RAFP en sus du régime de base des Agents de la fonction publique et territoriale